

7 novembre 2022

16.2022.122 <u>Désignation du secrétaire de séance</u>

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-15;

Sur proposition de Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVIème arrondissement ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité, Monsieur Julien GUEDJ est désigné secrétaire de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 7 novembre 2022.

157)4



7 novembre 2022

16.2022.123 Adoption du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2022

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVIème arrondissement ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 28 septembre 2022 est adopté.



Mairie du XVI^e 7 novembre 2022

2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 :

Vu le projet de délibération n°2022 DDCT 103 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation la nouvelle charte du Budget participatif;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Île-de-France;

DELIBERE

 $\underline{\text{Article unique}}: \ \grave{\text{a}} \ \text{l'unanimit\'e} \ \text{un} \ \text{avis} \ \text{défavorable} \ \text{est} \ \text{donn\'e} \ \text{au} \ \text{projet} \ \text{de délibération n° 2022 DDCT 103 mentionn\'e en visa}.$

Votes pour: 27 Abstentions: 4 My



7 novembre 2022

16.2022.125 <u>2022 DDCT 107 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16e arrondissement.</u>

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DDCT 107 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris une tarification de certains espaces de la mairie du 16ème arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DDCT 107 mentionné en visa.



7 novembre 2022

16.2022.127

2022 DSOL 90 Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DSOL 90 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer au titre de l'exercice 2022 : Subventions de fonctionnement et d'investissement (pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires). Conventions :

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires, de la Solidarité et du Droit des Femmes ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DSOL 90 mentionné en visa.



7 novembre 2022

16.2022.128 <u>2022 DSOL 106 Schéma séniors parisiens 2022-2026.</u>

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DSOL 106 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris le projet de schéma pour les séniors parisiens pour la période 2022-2026;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du $XVI^{\rm ème}$ arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires, de la Solidarité et du Droit des Femmes ;

DELIBERE

 $\underline{\text{Article unique}}: \ \grave{\text{a}} \ \text{l'unanimit\'e} \ \text{un} \ \text{avis} \ \text{favorable} \ \text{est} \ \text{donn\'e} \ \text{au} \ \text{projet} \ \text{de délibération n° 2022 DSOL 106 mentionn\'e en visa.}$





7 novembre 2022

16.2022.129

2022 DSOL 113 Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 :

Vu le projet de délibération n°2022 DSOL 113 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer à plusieurs organismes, au titre de l'exercice 2022, des subventions de fonctionnement pour leurs projets de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires visant à rencontrer des personnes vivant dans la rue et à les accompagner vers la sortie de l'exclusion et la réinsertion sociale ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires, de la Solidarité et du Droit des Femmes ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DSOL 113 mentionné en visa.



7 novembre 2022

16.2022.130

2022 DSOL 128 Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DSOL 128 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de financements à 45 associations pour l'achat d'équipements informatiques et numériques ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires, de la Solidarité et du Droit des Femmes ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DSOL 128 mentionné en visa.



7 novembre 2022

16.2022.131 2022 DVD 92 Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DVD 92 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation du Conseil de Paris d'attribuer, au titre de l'exercice 2022, 9 subventions au bénéfice de 8 associations différentes, pour l'acquisition de véhicules propres dans le cadre de la réalisation d'actions répondant à des besoins de première nécessité;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires, de la Solidarité et du Droit des Femmes ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DVD 92 mentionné en visa.



7 novembre 2022

16,2022,132

2022 DLH 258 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DLH 258 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts à contracter par la RIVP en vue du financement de travaux d'amélioration du patrimoine et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de logements répartis sur plusieurs arrondissements parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DLH 258 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e 7 novembre 2022

2022 DLH 267 Réalisation, 29, rue Claude Terrasse (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLAI - 4 PLUS) par la RIVP - Subvention (798 188 euros).

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DLH 267 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 10 logements dont 10 sociaux (6 PLA I - 4 PLUS) à réaliser par la RIVP au 29, rue Claude Terrasse (16°);

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

 $\frac{\text{Article unique}}{\text{de délibération n}^\circ}: \ \ \text{à} \ \ \text{la majorité} \ \ \text{un avis défavorable est donné au projet} \ \ \text{de délibération n}^\circ \ \ \text{2022 DLH 267 mentionné en visa.}$

Votes pour : 28 Votes contre : 3



7 novembre 2022

2022 DAE 143 Huit marchés couverts et un marché découvert - Attribution des délégations de service public.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n° 2022 DAE 143 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver la signature de trois conventions de délégation de service public pour la gestion de huit marchés couverts et un marché découvert ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Rodolphe BORGNIET, Adjoint au Maire chargé du Quartier Auteuil Nord du Commerce et de l'Artisanat ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DAE 143 mentionné en visa.





7 novembre 2022

2022 DASCO 110 Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DASCO 110 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuvé le modèle de convention quinquennale de mise à disposition de moyens et de services et l'autorisant à signer ladite convention dans sa déclinaison pour chaque collège ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Conseillère de Paris déléguée à la Caisse des Écoles Présidente de la Commission Sport, JO, Para-Olympique et Commission de la Jeunesse ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DASCO 110 mentionné en visa.





7 novembre 2022

16.2022.138

2022 DAE 57 Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DAE 57 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation à signer les conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à utilisation d'emballages réutilisables ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DAE 57 mentionné en visa.

My



7 novembre 2022

16,2022,139

2022 DEVE 82 Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12e au 20e) et d'équipements sportif du 13e.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DEVE 82 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer des conventions avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et d'équipements sportifs dans le 13e;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement;

DELIBERE



7 novembre 2022

16.2022.140

2022 DFA 49 Signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et l'exploitation du Pré Catelan, sis route de Suresnes dans le Bois de Boulogne, à Paris 16ème.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DFA 49 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser la signature d'un contrat de concession de travaux relative à la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Le Pré Catelan, situé route de Suresnes dans le Bois de Boulogne à Paris 16ème;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté Présidente de la Commission Sécurité, Espace Public, Voirie, Environnement ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DFA 49 mentionné en visa.





7 novembre 2022

16.2022.141

2022 DFPE 148 Subvention (163.650 euros) - et convention - à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DFPE 148 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à 20 associations et la signature de Conventions pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris, Présidente de la Commission Famille et Petite Enfance ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DFPE 148 mentionné en visa.

1.5/



7 novembre 2022

16.2022,142

2022 DFPE 173 Convention et subvention (700 000€) avec la "Fondation Léopold Bellan" (8e) pour l'aménagement après la reconstruction de la crèche "Point du Jour" située 22 bis rue Claude Lorrain 16e.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DFPE 173 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une convention et subvention de 700 000 € à la « Fondation Léopold BELLAN » (8°) pour l'aménagement après la reconstruction de la crèche "Point du Jour" située 22 bis rue Claude Lorrain 16e. ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris, Présidente de la Commission Famille et Petite Enfance ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DFPE 173 mentionné en visa.

for



7 novembre 2022

16.2022.143 2022 DFPE 175 Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant "Le Petit Bus" d'ABC Puériculture.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DFPE 175 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant « Le Petit Bus » à l'association ABC Puériculture ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du $XVI^{\rm ème}$ arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris, Présidente de la Commission Famille et Petite Enfance ;

DELIBERE

<u>Article unique</u>: à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DFPE 175 mentionné en visa.